Conseil d'administration
Séance du 3 juillet 2023
Délibération n°2023-048

SERVICE DES AFFAIRES STATUTAIRES ET JURIDIQUES

Principe de participation financière de l'UBS au dispositif « expérimentation bretonne » en rénovation immobilière

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le principe de participation financière de l'université Bretagne Sud au dispositif dit « d'expérimentation bretonne » jusqu'à un niveau de 1,2M€, dans un contexte où l'établissement se verrait doté d'une enveloppe globale de 10,2M€ au titre de ce dispositif (incluant sa propre participation), montant à mobiliser sur 3 voire 4 années à partir de 2024.

Cette participation de l'établissement suit la même proratisation de 12% en fonction des surfaces respectives de chaque établissement, dans le cas où l'enveloppe globale aboutirait finalement à un montant inférieur à 10,2M€.

Documents en annexe :

- Note du Recteur du 29 mars 2023 aux Présidents.es des quatre universités bretonnes ayant pour objet l'expérimentation bretonne

Décompte des votes :			
		Suffrages exprimés :	*18*
Membres en exercice :	*27*	*Pour :*	*18*
Membres présents :	*11*	*Contre :*	*0*
Membres représentés :	*7*	*Abstentions :*	*0*

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Signé par : Sebastien Le Gall
Date : 12/07/2023
Qualité : VP CA, RH et Finances

UNIVERSITE BRETAGNE SUD
Par délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration
S. LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 17 juillet 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques
Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573
56017 VANNES CEDEX
sasj@listes.univ-ubs.fr
www.univ-ubs.fr